Tout à coup dans un tourbillon d'eau formidable le submersible disparut...

Plongeait-il ? Allait-il reparaître ?

Un instant d'angoisse surgit pour tous

Cet instant se prolongea longuement. Le submersible ne reparaissait plus. Il n'y avait pas de doute.

On se trouvait en face d'un sinistre des plus terribles.

Rapidement les machines furent remises en mouvement à bord du « Pas-de-Calais. Le paquebot fit demi tour et regagna le port où sa réapparition causa un émoi indescriptible.

On s'aperçut seulement alors qu'il portait des avaries assez sérieuses.

L'étrave du paquebot était défoncée. Le gouvernail avait ses ailettes faussées.

Les passagers furent débarqués et nombreux furent ceux qui durent prendre du réconfort au Buffet maritime. La plus extrême agitation régnait.

A DOUVRES

A 3 h. 50 le paquebot « Express » reprenait les voyageurs de la malle et gagnait la haute mer.

Il arriva à Douvres avec un retard énorme.

Une foule compacte attendait sur les quais le débarquement des voyageurs pour les questionner sur les incidents dont ils avaient été témoins et qui avaient été cablés au début de l'après-midi.

A la recherche du « Pluviôse »

On apprenait bientôt à Calais que le submersible abordé par le « Pas-de-Calais » était le « Pluviose » qui avait pris la mer le matin pour faire ses exercices de plongée.

Il avait à bord 23 hommes d'équipages et deux officiers. A bord commandait M. le lieutenant de vaisseau Calot. Se trouvait également sur le submersible le commandant du contre-torpilleur « Lance » de la flottille de Calais.

Le sémaphore était prévenu par téléphone. Il arborait aussitôt ses signaux.

Des torpilleurs étaient demandés d'urgence à Dunkerque et Boulogne.

Ils arrivaient à toute vapeur.

Les trois contre-torpilleurs de Calais : *Tourbillon*, *Lance* et *Grenadier*, prenaient la mer et se mettaient à la recherche du submersible disparu.

Des scaphandriers faisaient des plongées. On espérait pouvoir remonter à la surface le *Pluviôse* si l'on pouvait l'amarrer.

Il était allé en effet il y a un mois à Cherbourg pour se faire placer des boucles de sauvetage afin d'être saisi plus aisément par les aussières...

L'autorité maritime muette

Dans la soirée, vers dix heures, on était encore sans aucune nouvelle des travaux de sauvetage.

L'autorité maritime se refusait absolument à faire aucune communication.

On était dans une vive inquiétude dans tout Calais à ce sujet.

Le maire de Calais en mer

Deux remorqueurs de la Chambre de Commerce avaient reçu l'ordre de gagner les lieux du sinistre.

Le *Champion* prit à bord le citoyen Salembier, maire de Calais, qui tint à aller encourager par sa présence les sauveteurs qui redoublaient de zèle. Le citoyen Degay, directeur du *Petit Calaisien*, l'accompagnait.

Le remorqueur *Calaisien* prenait lui aussi la mer, ainsi que le canot de sauvetage et de nombreuses embarcations de secours.

Sauveteurs anglais

Dans la soirée, des sauveteurs anglais arrivèrent avec un matériel très complet de scaphandriers.

Ils vinrent de Douvres et de Londres par la malle de nuit.

(Lire la Suite en Dernière Heure)

L'affaire Duez

UN NOTAIRE DE BAR-LE-DUC INCULPE

Bar-le-Duc, 26 mai. — Me Breton, notaire, successeur de Me Adam, et qui avait été mandataire de Duez pour diverses opérations relatives aux liquidations congréganistes, a reçu hier la visite d'un inspecteur de la Sûreté parisienne envoyé par M. Albanel, juge d'instruction qui informe contre Duez. Après une perquisition faite dans l'étude, Me Breton a suivi l'inspecteur à la gare et tous deux sont partis pour Paris.

Me Breton était nouvellement installé. L'émotion en ville est considérable.

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

IL SERA DEFINITIVEMENT ETABLI MARDI PROCHAIN EN CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, 26 mai. Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet, pour la troisième fois depuis le commencement de la semaine, sous la présidence de M. Briand, pour continuer l'examen du programme politique que le cabinet soumettra à la nouvelle Chambre.

Les ministres qui avaient dans les conseils antérieurs arrêté les lignes générales de ce programme, en examinent maintenant chacune des parties afin de régler les détails d'exécution. Ils statuent successivement sur les divers points particuliers : réforme électorale, réforme fiscale, réforme administrative, lois sociales.

Il faudra encore, pour achever ce travail, deux conseils de cabinet, qui auront lieu demain et après-demain.

Ensuite les ministres seront convoqués pour mardi prochain en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. Dans ce conseil, le programme définitivement arrêté sera soumis au président de la République.

L'INCIDENT DE NIMES

Les meneurs seront traduits en conseil de guerre.

Le conseil s'est ensuite occupé de l'incident des réservistes de Nimes. A ce sujet la note suivante est communiquée :

« Le ministre de la guerre a communiqué les renseignements qui lui ont été adressés par le général Gallieni relativement à la mutinerie du 240e de ligne. Il en résulte que les réservistes ont passé la journée du 25 aux exercices. De nouveaux incidents ne sont plus à craindre. La mutinerie du 23 mai doit être attribuée à la conviction de beaucoup de réservistes qu'ils seraient maintenus à Nimes, pendant leur période, à la présence de quelques meneurs encore surexcités par les dernières luttes électorales, aux réclamations très vives de la presse en faveur du commerce local.

La situation du camp, au point de vue matériel est meilleure que dans la plupart des autres camps, où les troupes sont sous la tente. Le terrain occupé est bien choisi, les hommes ont reçu les fournitures réglementaires, avec une couverture supplémentaire et deux kilos cinq cent de paille.

L'état sanitaire est bon, malgré les pluies exceptionnelles de ces derniers jours. L'hôpital n'a reçu jusqu'ici que dix malades pour des causes banales sans aucune gravité.

L'autorité militaire poursuit son enquête afin de pouvoir, quand les responsabilités seront bien établies, traduire en conseil de guerre les meneurs reconnus et infliger des punitions disciplinaires aux autres mutins.

La mutinerie des réservistes

LE CALME AU CAMP DE MASSILLAN

Nimes, 26 mai. — Le calme règne au camp de tir de Massillan.

Des évolutions militaires dans les environs du camp sont effectuées par le 21de d'infanterie de façon très régulière.

Le général Galliéni continue son enquête.

L'ETAT DU COLONEL CASTAING

Nimes, 26 mai. — Le lieutenant colonel Castaing, qui a été blessé d'un violent coup de crosse dans le ventre, en essayant d'arrêter les réservistes qui retournaient du camp de Massillan à Nimes, se plaint de vives douleurs internes.

Cependant cet officier supérieur n'a pas voulu quitter son service.

Les quatre mutins sont transférés à Marseille

Nimes, 26 mai. — Quatre des principaux agitateurs sont partis, la nuit dernière, pour Marseille, où ils seront internés au fort Saint-Nicolas, en attendant leur comparution devant le conseil de guerre.

Il est certain que d'autres mutins seront punis sévèrement.

Malgré ces sanctions, le moral des réservistes est excellent.

Le conflit médical

LE CONCOURS D'AGREGATION EST COMMENCE

Paris, 26 mai. — Les épreuves du concours d'agrégation ont commencé cet après-midi.

Les 113 candidats, qui ont participé au tirage au sort, doivent passer le concours dans l'ordre assigné par ce tirage.

Les trois candidats, qui devaient se présenter cet après-midi pour entrer en loge, étaient MM. Dumont (Paris), numéro 1 ; Dumas (Lyon), numéro 2, et Lemierre (Paris), numéro 3.

A trois heures les trois candidats se sont présentés et sont immédiatement entrés en loge.

Les mêmes mesures d'ordre qu'hier seront prises pour empêcher tout désordre au grand amphithéâtre, pendant que les candidats passeront leur concours en public.

LES MANIFESTANTS EN CORRECTIONNELLE

Les trois manifestants arrêtés au cours des incidents qui ont troublé le concours d'agrégation à l'école de médecine mardi dernier, ont comparu aujourd'hui devant la 9e chambre correctionnelle présidée par M. Pacton.

Le docteur Lafontaine, MM. Alfred Quenent, employé, et Porché, étudiant en médecine, sont inculpés de violences aux agents.

Contre le docteur Lafontaine, qui comparait le premier, la prévention relève en outre l'inculpation d'outrages ; il aurait traité l'officier de paix Thiéry de « chef des flics ».

Le prévenu se défend d'avoir voulu offenser l'officier de paix. Le propos, dit-il, s'adressait au doyen de la faculté, le docteur Landouzy, et il affirme n'avoir que poussé des mains involontairement M. Thiéry dans la bousculade. Il ajoute qu'il était hostile à toute manifestation violente et que la veille même il avait exhorté ses camarades à éviter les collisions avec les agents.

Le substitut Péan, qui occupe le siège du ministère public, a requis une condamnation sans sursis.

Après plaidoirie de Me Geoffroy, le tribunal a écarté l'inculpation de violences et condamné le docteur Lafontaine à 200 fr. d'amende.

Alfred Quenent, l'employé que la question n'intéressait nullement et qui n'était entré dans la salle du concours que par découvrement, a été condamné pour violences à quinze jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

Porché, étudiant en médecine, a été condamné pour coups aux agents à vingt jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

LA GUILLOTINE A ORLEANS

SYLVAIN LAROCHE EXPIERA CE MATIN

Orléans, 26 mai. — Ce matin vendredi à l'aube, Sylvain Laroche, le jeune garçon de ferme qui assassina la fille de ses maîtres, Marie Gitton, expiera son atroce forfait. Le bandit dont la tête va tomber n'a pas vingt ans. Voici dans toute son horreur le crime pour lequel il comparut devant la Cour d'assises du Loiret.

Sylvain Laroche renvoyé par ses patrons *le 1er novembre, était parti proférant contre* eux de terribles menaces, qu'il ne devait pas tarder à mettre à exécution.

Laroche ne s'éloigna pas, guettant le moment propice pour mettre son projet à exécution.

Au courant des habitudes de la ferme, il savait que tous les mercredis les époux Guitton se rendaient au marché d'Aubigny laissant à la maison leur fille Marie qui, en leur absence, vaquait aux soins du ménage *et surveillait ses jeunes frères et* sœurs.

Le jeune bandit sachant que la jeune fille devait se rendre au grenier à foin pour donner à manger au bétail, s'introduisit sans être vu dans la ferme et gagna le grenier où il se cacha.

Lorsque survint la pauvre Marie, le bandit se rua sur elle, et malgré son énergique résistance, il la violenta et l'étrangla.

Devant la cour d'assises du Loiret, où il comparut le 27 janvier dernier, Sylvain Laroche prétendit que la passion l'avait égaré. Cette excuse ne fut pas admise par les jurés qui se montrèrent impitoyable et la cour condamna le jeune satyre à la peine de *mort*.

Le chef de police de Moscou est assassiné

Saint-Pétersbourg, 26 mai. — Le chef de la police secrète de Moscou, M. Mouratéff, a été tué hier matin à coups de revolver par l'anarchiste Chouvarieff.

M. Mouratéff avait fait poursuivre le meurtrier parce qu'il avait assassiné antérieurement un commissaire de Saint-Pétersbourg.

Les orages et les inondations

La foudre incendie un pensionnat à Givors

Givors, 26 mai. — Ce matin, à 5 heures, au cours d'un violent orage qui sévissait sur la région, la foudre est tombée sur un pensionnat de Saint-Joseph, à Chausson.

Malgré la rapidité des secours, le bâtiment a été la proie des flammes. Les pompiers se sont bornés à préserver les habitations voisines.

Il n'y a pas eu d'accident de personne. Les dégâts sont très importants.

DANS L'ARDECHE

Privas, 26 mai. — iHer soir, un violent orage a éclaté sur la ville. Pendant près d'une heure, la pluie, mêlée de grêle, est tombée à torrents. Le temps est toujours menaçant. On craint des inondation. La foudre est tombée en plusieurs endroits, occasionnant des dégâts.

DANS LA LOIRE

Saint-Etienne, 26 mai. — Les dégâts causés par les inondations sont très grands ; les détails arrivent de divers points du département. Dans les faubourgs de Saint-Etienne on signale *l'écroulement de vieilles maisons*, sans accident de personnes. La foudre est tombée à huit endroits différents. Le lycée de garçons, un poste de police et un établissement d'enseignement privé ont été atteints.

A Firminy, Mme Changeat, âgée de 30 ans, aveuglée par la pluie et les éclairs, a été littéralement broyée par un train qu'elle n'avait pas aperçu.

La grève de Méry-sur-Oise

LES PATRONS EXIGENT LA REPRISE DU TRAVAIL AVANT TOUTE NEGOCIATION

Méry-sur-Oise, 26 mai. — La situation s'est sensiblement améliorée depuis hier.

Deux compagnies d'infanterie et deux escadrons de dragons sont arrivés ce matin à six heures, venant de Versailles. Avec ces renforts, qui portent à 500 hommes les forces de police réunies dans la région troublée, il a été possible de garder les quatre gares de Méry-sur-Oise, de Mériel, d'Auvers et d'Epluches, et de surveiller étroitement les abords des établissements industriels et les entrées des carrières.

LE SABOTAGE DES FILS TELEGRAPHIQUES

Le dernier acte criminel qu'on ait relevé, c'est la rupture de onze fils télégraphiques le long de la ligne du chemin de fer entre Méry et Bessancourt. Mais ce dégât, constaté à la première heure, était réparé à midi.

D'autre part, les travaux de réfection des voies détériorées par les grévistes durant le temps où ils étaient maîtres de la gare de Méry, ont été menés avec beaucoup d'activité. Et il a été possible cet après-midi, à trois heures, de mettre en marche, sous la protection de la troupe, les trains chargés de pierre à destination de Paris.

M. Autrand poursuit ses tentatives de conciliation. Ayant rencontré, hier soir, à la gare du Nord, en revenant de Luzarches, où l'avaient appelé les opérations du conseil de révision, quelques-uns des maîtres carriers de Méry-sur-Oise, il leur avait donné rendez-vous ce matin à Paris. Au cours de cette entrevue, les patrons ont déclaré qu'ils ne consentiraient à examiner les revendications des ouvriers relatives à l'augmentation des salaires qu'après la reprise du travail. Ils ont laissé espérer qu'ils étudieraient alors ces revendications avec la plus grande bienveillance.

Les attentats anarchistes

CARREGIO AVAIT DES COMPLICES

Madrid, 26 mai. — On a pu retrouver les deux derniers domiciles de José Carregio Labocelly, qui était bien un anarchiste très dangereux.

La dernière chambre qu'il occupa est très modestement meublée. On y a trouvé quantité de journaux libertaires, de petits sacs contenant des poudres diverses, des paquets de coton et des flacons contenant des substances chimiques, et divers acides qui vont être analysés.

Labocelly avait disposé au fond de la valise, où reposait l'engin, deux oreillers, sans doute afin d'amortir les chocs possibles. Cette précaution, on le sait, a été inutile.

Il avait été expulsé de la République Argentine où il était déjà considéré comme un anarchiste dangereux, résolu, et partisan de l'action directe.

Il avait 24 ans et était originaire de Côme, en Italie. Depuis son installation à Madrid, il recevait de nombreuses lettres de Barcelone et, il y a quelque temps, à la réception d'une de ces dernières, il déclara spontanément qu'il se suiciderait certainement d'une façon ou d'une autre, mais *ne mourrait pas d'une mort naturelle*. Depuis ce jour, il parut très préoccupé et on vit chaque jour de la lumière dans sa chambre jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La police est convaincue qu'elle se trouve en présence d'un attentat prémédité et organisé à Barcelone.

Il est démontré maintenant que si le roi n'était pas descendu de son train spécial à l'Escurial pour aller faire une prière sur la tombe du petit infant mort-né, il tombait victime de l'anarchiste qui l'attendait.

LE CONGRES DES DOUANIERS

Le 5e congrès des agents du service actif des douanes se tiendra à Paris, salle Ludo, avenue de Clichy, les 2, 3, 4 et 5 juin prochains.

Les séances auront lieu de huit heures à midi et de deux heures à six heures du soir.

L'Union générale des agents du service actif des douanes de France et des colonies, divisée en 25 groupes, non compris les colonies, compte plus de 14.000 adhérents, soit près des 5/6 du personnel.

L'ordre des travaux du congrès est le suivant :

1er juin, matin. — Vérification des pouvoirs — Lecture des rapports du conseil d'*administration sur la situation financière* et morale de l'Union générale. — Lecture du rapport de la commission de contrôle. — Tirage au sort des membres sortants de la C. A. P. — Formation et réunion des commissions.

2 juin, soir. — Réunion des commissions.

3 et 4 juin. — 1re commission : traitements *et indemnités de résidence*.

2e Comission : Retraites.

Rapport de la C.A.P. sur les femmes visiteuses.

3e Comission : *Service des masses* (habillement et équipement, casernement, service de santé).

4e commission : Réorganisation des services (mutations, heures de travail, repos hebdomadaire, application des heures légales, etc., etc.).

5e Comission : Modifications à apporter aux statuts. — Journal corporatif.

6e Commission : *Organisation civile ou* militaire des brigades. — Moyens d'assurer le respect et la dignité du personnel des brigades.

Fédération nationale des employés civils de l'Etat, des départements et des communes. — Fédération douanière (services actif et sédentaire). — Maison des fonctionnaires. — Election de la C. A. P.

5 juin. — Questions diverses et clôture du congrès.

Deux ministres danois devant la Haute-Cour

Copenhague, 26 mai. — Hier, dans la salle des séances du Ladsting, le président du tribunal suprême, M. Lassen, a ouvert les débats du procès intenté contre MM. Christensen, ancien président du conseil des ministres et Sigurd Berg, ancien ministre de l'intérieur. Les tribunes des auditeurs étaient remplies. Après la lecture du volumineux acte d'accusation, M. Bulow, défenseur des accusés, a contesté brièvement l'exactitude du contenu de l'acte d'accusation ; il a déclaré qu'il plaiderait l'acquittement absolu des accusés.

Après la lecture de quelques procès-verbaux d'interrogatoire provenant de l'instruction contre l'ancien ministre Alberti, les débats ont été ajournés à aujourd'hui.

Les réformes de Millerand

POUR LES ABONNES AU TELEPHONE

Paris, 26 mai. — Jusqu'à ce jour, les abonnés au téléphone domiciliés à plus d'un kilomètre du bureau étaient tenus de contribuer aux frais d'établissement de leur ligne personnelle sur le taux de 200 francs par kilomètre pour la partie excédant le premier kilomètre.

Par un décret qui a paru ce matin au « Journal officiel », Millerand, ministre des Travaux publics, a décidé que les abonnés domiciliés à moins de 2 kilomètres du bureau seraient exonérés de toute charge de cette nature ; pour ceux domiciliés au-delà de 2 kilomètres la charge actuelle sera réduite de 200 francs.

Tremblement de terre en Suisse et en Alsace

Bâle, 26 mai. — Hier matin, jeudi, un peu après sept heures, on a ressenti une violente secousse de tremblement de terre, puis des mouvements ondulatoires décroissants. Elle n'a produit que quelques dégâts matériels, meubles renversés, vitres brisées.

Cette manifestation sismique semble avoir atteint toute la Suisse et surtout la vallée rhénane moyenne.

Mulhouse 26 mai. — Des secousses de tremblement de terre est-ouest, courtes et assez violentes ont été ressenties ce matin à sept heures douze. Elles n'ont causé aucun dégât.

Belfort, 26 mai. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie ce matin, vers six heures.

Les oscillations étaient dirigées de l'Est à l'Ouest.

L'expulsion des juifs de Kief

Saint-Pétersbourg, 26 mai. — Les autorités de Kief ont procédé à l'expulsion de 1300 familles israélites condamnées par une récente circulaire du ministère de l'intérieur, à quitter la ville.

La misère des expulsés est très grande.

A L'ACADEMIE

ELECTION DE Mgr DUCHESNE

Paris, 26 mai. — Les académiciens, au nombre de 32, MM. Faguet, Barrès, France et Houssaye étant absents, ont élu cet après-midi, après trois tours de vote, Mgr Duchesne en remplacement du cardinal Mathieu.

Le second siège vacant, celui du marquis Costa de Beauregard, vivement disputé, ne put être attribué malgré sept tours de scrutin.

Les candidats étaient :

Pour le siège du cardinal Mathieu MM. Légeard, Mgr Baudrillard, recteur de l'Université catholique de Paris et Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome.

Pour le siège du marquis de Beauregard MM. le général Langlois, Maurice Maindron Pierre de Nolhac et de Saint-Genié.

Au septième tour, les voix se répartissent comme suit : *Le général Langlois*, 15 voix ; M. Maindron, 2 voix ; P. de Nolhac, 15 voix.

Les inondations à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 26 mai. — L'usine de teinturerie située près de l'orphelinat municipal est envahie par les eaux. Les dégâts sont considérables. A côté de l'orphelinat, une *maison de trois étages occupée par 23* ménages a dû être évacuée.

48 enfants ont été sauvés à l'aide d'échelles et transportés sur des voitures à bras.

Le Furens est sorti de son lit, ravageant les propriétés voisines.

LA CONDAMNATION DE MICHEL ET GRABY

LA DERNIERE AUDIENCE DU CONSEIL DE GUERRE. — GRABY CONDAMNE A MORT. — MICHEL A 20 ANS DE TRAVAUX FORCES.

Paris, 26 mai. — Ce sont encore des témoins qui occupent le début de la troisième audience.

Le médecin-major *Chavigny*, professeur agrégé au Val-de-Grâce, a eu à examiner les deux accusés au point de vue mental. Il conclut à la responsabilité entière de Graby, bien que celuici compte des aliénés parmi ses ascendants, et aussi à la responsabilité de Michel, tout en admettant que celui-ci, d'une nature « facila », ait pu être entraîné.

M. Henri Gérard. — Vous avez cependant constaté chez Graby certaines tares, dant constaté chez Graby certaines tares ?

Le témoin. — Oui, notamment un défaut du développement de la face mais cette dégénérescence physique ne correspond pas, selon moi, et contrairement à ce que peut penser une certaine école, à une dégénérescence cérébrale. Nombreux sont ceux qui, tarés au point de vue physique, ne le sont pas au point de vue intellectuel, par voie de conséquence. Je maintiens donc en ce qui concerne les deux accusés les conclusions de mon rapport.

Plusieurs témoins qui ont connu Graby tout enfant, viennent affirmer ensuite qu'il était intelligent mais donnait les preuves non équivoques d'un certain déséquilibre mental, et l'un de ces témoins de conclure : « Je n'ai jamais considéré Graby comme un être normal. »

M. Henri Géraud à ce témoin. — Vous avez connu la mère de Graby. C'était une personne excellente mais n'était-elle pas nerveuse, fantasque, bizarre en un mot ?

Le témoin. — Oui, une personne des plus bizarres.

D'autres témoins viennent affirmer encore que Graby, dans maintes circonstances, soit enfant, soit jeune homme, leur a donné l'impression d'un anormal. Cette impression est partagée par le beau-père de l'accusé, M. Lamelet qui dépose entre les mains du colonel Gillet deux certificats visant la débilité mentale de sa femme, mère de Graby. Il avait produit ces certificats au cours de l'instruction, mais on n'avait voulu, ajoute-t-il, en tenir aucun compte parce qu'ils n'étaient pas légalisés. Ils le sont aujourd'hui.

GRABY EST-IL RESPONSABLE ?

M. Henri Géraud dépose alors des conclusions. Il demande au conseil d'ordonner que son client sera soumis à l'examen de trois médecins aliénistes.

Après échange d'observations entre le commandant Caffier, commissaire du gouvernement, qui combat ces conclusions, et le défenseur de Graby, le conseil se retire pour délibérer.

A trois heures quarante, le conseil rend un jugement qui, par 6 voix contre une, donne acte à la défense d'une partie de ses conclusions, mais repousse la demande tendant à une nouvelle expertise médicale.

Les débats continuent.

M. le commissaire du gouvernement commence son réquisitoire. Il fait le récit du crime.

Le commissaire du gouvernement, après avoir relaté toutes les phases de l'affaire et établi l'entente entre les deux accusés pour la perpétration du crime, demande la peine de mort.

MM. Géraud et Hesse présentent la défense de Graby et de Michel et s'efforcent de démontrer que leur responsabilité est atténuée.

LE JUGEMENT

Graby et Michel demandent l'indulgence du conseil.

Graby est condamné à mort et Michel à vingt ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Tragique accident de tir

Poitiers, 26 mai. — Les élèves de l'école de Champigny-le-Sec, près Poitiers, s'exerçaient hier au tir à la carabine, dans la cour, *s'exerçaient hier au tir à la carabine, sous la* direction d'un maître-adjoint.

Ayant fait un mouvement trop brusque, le jeune Jamet, âgé de 12 ans, fit partir involontairement son arme mais non dans la direction de la cible. La balle alla frapper au cœur un autre jeune garçon, nommé Cinqsous, âgé de 10 ans.

Le petit malheureux est mort sur le coup.

Un bébé de huit mois étranglé par son père

Chalons-sur-Marne, 26 mai. — Un drame terrible vient de se dérouler dans un hutte de bûcheron, à 5kil. de Pargny-sur-Saulx. les époux Susseguin, réduits à la dernière misère, résolurent de supprimer leur dixième enfant, âgé de 8 mois.

Ils le laissèrent sans nourriture pendant quatre jours, mais le pauvre bébé vivant toujour le père, pour en finir, l'étrangla avec le cordon de sa chemise.

Les époux Susseguin ont été écroués à la prison de Vitry. Ils ont fait des aveux.

FEUILLETON DU 27 MAI — N. 168

LE BORGNE NOIR DE FIVES

VINGT ANS D'AVENTURES POLICIERES

par Alex WILL

et X..., *ancien inspecteur de la Sûreté de Lille*

« Et nous préviendrons gentiment le baron d'avoir à s'exécuter...

— « Ou à être exécuté !

— « Puis, vive la liberté !

— « Allons, il n'y a plus que patience à prendre et nous prendrons nos invalides, comme de braves gens que nous sommes.

A demain, Coche.

Je serai ici à dix heures du soir avec le Talisman ! »

Les deux complices se séparèrent.

Le lendemain soir, Me Coche attendit Pablo.

Dix heures et demie sonna. Puis onze heures. Puis minuit.

A l'aube, Me Coche attendait encore.

L'homme d'affaires était fort agité. Il s'asseyait, il se levait. Bref, il ne tenait pas en place, allant fréquemment à la porte pour écouter si le sifflet du signal ne se laisait pas entendre.

Le lendemain, Me Coche vécut des heures affreuses.

Qu'était-il arrivé ?

Pourquoi Pablo n'était-il pas venu au rendez-vous ?

Pourquoi ne l'avait-il pas prévenu s'il était empêché ?

Sans doute viendrait-il le soir même ?

Hélas ! il fallait attendre dans l'angoisse.

La nuit tomba.

Me Coche attendait en vain.

Durant une semaine, l'homme d'affaires vécut ainsi dans des transes horribles.

D'abord, il avait continué à veiller, allant cent fois à la porte, comme s'il croyait avoir entendu le coup de sifflet de Pablo.

Puis il s'était résolu à se coucher, mais le sommeil ne venait point.

Si un peu d'assoupissement survenait, c'était un cauchemar qui déployait aussitôt ses figures effarantes.

Me Coche suait des gouttes glacées.

Ses oreilles, à force d'être soumises à un guet trop attentif, lui donnèrent des *hallucinations inquiétantes* qui augmentaient encore sa fièvre et sa peur.

Il entendait le sifflet à force de vouloir l'entendre.

Alors, c'était une dégringolade rapide de l'escalier, en pan de chemise, vers la porte ouverte nerveusement...

Mais rien.

Me Coche s'était trompé.

Au bout d'une semaine, épuisé, abattu, à demi-fou, craignant d'un moment à l'autre, la nuit, quelque attaque du Borgne Noir, Me Coche se décida à aller aux nouvelles.

Se présenter chez le baron de Fitzgerold, il n'y fallait pas songer.

L'altercation de l'autre soir lui avait à tout jamais condamné l'accès de l'hôtel seigneurial.

Il était d'ailleurs plus simple d'aller s'informer de ce qu'était devenu Pablo près de son protégé, le vieux Shephard.

En même temps, Me Coche aurait des nouvelles du Talisman.

Me Coche se rendit donc à Phalempin.

Après bien des précautions pour s'assurer que le baron n'était point là, Me Coche sonna à la grille.

Quelques instants après, l'homme d'affaires était introduit près du majordome.

— « Master Shephard, avez-vous vu notre ami Pablo ? questionna Me Coche d'un air qu'il s'efforça de rendre calme mais que la fièvre de ses yeux démentait.

— « Parfaitement. Je avais vu lui, il y a une huitaine de jours. Il est venu sur un soir, répondit le flegmatique majordome.

— « Et... il ne vous a pas demandé le coffret de fer qu'il vous avait confié ?

— « Vraiment, il le fit.

J'ai fait son contentement en le lui remettant.

— « Puis il est parti ?

— « Yes. Tout de suite.

Il semblait pressé.

— « Mais à quelle heure vous quitta-t-il ?

— « A huit heures. Il avait un cab... je veux dire un voiture... et il tout droit devait rentrer à Lille.

— « Il ne vous a rien dit de spécial ? Il n'était ni malade, ni inquiet ?

— « No. Il ne semblait pas ainsi à moi. Il paraissait très jovial, très humouristique, je pense vous dites.

— « Tout cela est de plus en plus étrange ! murmura à mi-voix Me Coche.

Mais, dites-moi, Master Shephard, n'avez-vous plus revu Pablo depuis ou entendu parler de lui ?

— « No. Plus du tout.

— « Avez-vous vu M. le Baron au moins ?

— « No. M. le Baron ne vient plus souvent dans cet cottage.

— « C'est à n'y rien comprendre, continua à monologuer Me Coche, qui ne pouvait se résoudre à s'en aller sans avoir eu l'explication qu'il souhaitait pour calmer ses appréhensions.

Maintenant, il s'en allait comme un homme ivre, à travers le jardin, vers la grille, sous l'œil placide du vieux Shephard, à qui il oublia de dire au revoir.

Tout en rentrant vers Lille, il songeait.

« Quoi ! Pablo a eu le coffret et Pablo n'est pas venu me voir ?

A-t-il voulu me jouer ?

Est-il lui-même la victime de quelque machination du Baron ?

Que penser de tout ce qui arrive de singulier en ce moment ?

Il faut à tout prix que je retrouve Pablo.

Je vais m'informer adroitement dans l'entourage du baron, qui ignore encore une rupture avec lui. »

Les jours se passèrent.

Me Coche, par une enquête difficile, et qui lui prit quelque temps, parvint à savoir qu'on n'avait plus revu le frère San-Pablo dans l'hôtel de la rue Royale.

Cela changeait toute la face des choses.

Il était bien évident que la menace du Baron de se venger commençait à s'exécuter.

Il avait surpris le secret du Talisman. Pablo, peut-être, lui avait livré sous des menaces de mort ?

Qui sait ? Cet homme était capable de tant de choses.

Il avait peut-être supprimé Pablo du nombre des vivants pour s'emparer de sa clef et ouvrir le coffret des lettres...

Alors, il n'y avait plus de grâce à espérer de lui.

Sa vengeance serait atroce, inexorable...

Me Coche songeait à cela, au fond de son lit, la nuit, en tremblant de tous ses membres.

Le maître était décidément le plus fort. Il était fou de vouloir lutter contre lui.

C'était toujours la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Quelle aberration l'avait poussé à livrer cet insensé combat ?

Et le vent, en sifflant sous les portes, faisait grelotter de peur le bandit.

Le moindre bruit dans la nuit le faisait se dresser sur son séant, blême, égaré...

« Qui va là ?

« Arrêtez ou je tire ! grondait-il éperdument quand un rat avait remué au grenier ou que la pluie faisait chanter les gouttières.

Un revolver au chevet, il passait ses nuits à écouter, à craindre.

Dans le cabinet d'affaires, Jules-Césaire, le clerc, épiait sur la figure du patron, qu'il abhorrait, les traces grandissantes d'une flétrissure morbide.

Un matin de juillet, Me Coche se fit apporter par Jules-Césaire le dossier de M. Lepont.

M. Lepont était un vieux rentier célibataire, de soixante-dix ans, habitant Lambersart.

(A suivre).